

# CANDIDATURE

## FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Vous envisagez de vous inscrire à la sélection auxiliaire de puériculture et nous vous en remercions.

Pour les deux prochaines rentrées, septembre 2022 et/ou janvier 2023, dans le cadre d'un regroupement inter-IFAP (article 4 de l'arrêté du 7 avril 2020), **vous ne pouvez déposer qu'un seul dossier parmi les IFAP suivants** (une vérification sera effectuée) :

- IFAP La Maisonnée – 69 Francheville : 84 places
- IFAP MFR Le Villaret – 74 Thônes : 50 places
- IFAP 42 – 42 Saint-Étienne : 83 places
- IFAP'TITUDE – 69 Limas : 63 places
- IFAP Saint-Sorlin – 01 Saint-Sorlin-en-Bugey : 60 places
- IFAP Jeanne Antide – 74 Reignier : 34 places

Certains instituts présentant des particularités (apprentissage, accueil des personnes en situation de handicap...), nous vous invitons à consulter avec soin nos sites internet avant de faire votre choix.

**Quand votre choix est fait, vous devez :**

- **Télécharger votre dossier sur le site de l'IFAP choisi en 1er vœu**
- **Compléter votre dossier et l'adresser, avec toutes les pièces demandées, exclusivement à l'IFAP choisi en vœu 1**

## DOSSIER de CANDIDATURE à la SELECTION à l'ENTREE en IFAP

### ETAT CIVIL

Nom d'usage : .....

Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... N° de portable : .....

Email : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Age : .....

### SITUATION ACTUELLE

- En formation ; précisez : .....
- En activité salariée ; précisez : .....
- En recherche d'emploi
- Autres situation ; précisez : .....

### CHOIX de PARCOURS et CHOIX d'ETABLISSEMENT

**Choix de parcours :** En fonction de votre parcours scolaire et/ou professionnel, vous pouvez bénéficier d'allègement et/ou de dispense.

- Complet
- Partiel : Bac pro SAPAT, Bac pro ASSP, ASDE, CAP AEPE, ADVF, ASMS, AES, ARM, Ambulancier
- Post VAE

## **Choix d'établissement :**

**1<sup>er</sup> choix :** *(Merci de ne cocher qu'une seule case)*

- IFAP MFR Le Villaret, Thônes
- IFAP Lycée Jeanne Antide, Reignier
- IFAP Saint Sorlin, Saint Sorlin en Bugey
- IFAP'TITUDE, Limas
- IFAP la maisonnée, Francheville
- IFAP 42, Saint Etienne

**2<sup>nd</sup> choix :** *(Merci de ne cocher qu'une seule case)*

- IFAP par apprentissage MFR Le Villaret, Thônes
- IFAP Lycée Jeanne Antide, Reignier
- IFAP Saint Sorlin, Saint Sorlin en Bugey
- IFAP'TITUDE, Limas
- IFAP la maisonnée, Francheville
- IFAP 42, Saint Etienne

## **PROTECTION DES DONNEES ET ENGAGEMENTS**

Conformément à la loi informatique et liberté et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de minimisation du traitement, de portabilité et le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » de vos données personnelles. L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale, les données non soumises à un cadre légal sont automatiquement supprimées au terme de 2 années sans renouvellement de votre consentement. Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne dans les IFAP du regroupement. Aucun transfert hors UE n'est envisagé. Votre nom sera affiché sur nos sites internet ainsi que dans nos établissements lorsque les listes principales et complémentaires seront établies. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous faire parvenir un courrier le précisant.

- Je m'engage à respecter mon choix d'établissement
- Je m'engage à respecter mon choix de parcours.
- Je m'engage à renvoyer mon dossier complet
- J'atteste avoir pris connaissance des informations concernant la Protection des Données

A .....

Le .....

Signature du candidat

Signature du représentant légal si le candidat est mineur

## DOSSIER ADMINISTRATIF et MODALITES d'ENVOI

**Les dossiers de sélection, accompagnés de l'ensemble des documents, doivent être adressés exclusivement à l'IFAP de votre 1er choix :**

- De préférence, par mail en fichier PDF (l'envoi par courrier postal reste également possible).
- Les timbres seront envoyés par courrier postal, en indiquant vos nom et prénom de manière visible sur l'enveloppe
- Deux périodes d'envoi des courriers pour la rentrée en septembre 2022 ; au choix :
  - Du 23/02/2022 et le 9/03/2022 minuit (cachet de la poste ou date et heure indiquées dans le mail d'envoi faisant foi)
  - Du 2/06/2022 au 10/06/2022 (cachet de la poste ou date et heure indiquées dans le mail d'envoi faisant foi)

***Attention : seuls les dossiers complets et reçus dans les délais seront étudiés.***

Si votre dossier est recevable, vous recevrez sous 15 jours, une convocation à un entretien oral.

Cet entretien, d'une durée de 15 à 20 min, permet au candidat de mettre en avant ses qualités humaines et relationnelles, et son projet professionnel. Le jury est composé d'un formateur de l'IFAP demandé et d'un titulaire du DEAP.

### ***LISTE DES PIECES A FOURNIR***

#### ***Pour tous les candidats***

- La fiche de candidature signée par le candidat ou son représentant s'il est mineur
- Une photocopie recto-verso lisible de la carte d'identité, ou du passeport ou d'un titre de séjour (documents en cours de validité),
- Une lettre de motivation manuscrite,
- Un curriculum vitae complet et détaillé
- Un document manuscrit de maximum 2 pages, relatant, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel, en lien avec le métier d'auxiliaire de puériculture.
- Une copie de tous les diplômes obtenus.
- 2 timbres autocollants au tarif en vigueur
- Tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle dans le cadre associatif, sportif... en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

## ***En fonction de votre situation actuelle***

- Pour les candidats actuellement en cursus scolaire ou en formation professionnelle : bulletins scolaires ou relevés de résultats et appréciations de l'année en cours.
- Pour les candidats ayant une expérience professionnelle, attestation(s) de travail accompagnée éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs,
- Pour les candidats ayant suivi une formation préparant à l'entrée en IFAP au cours de l'année 2021-2022, une attestation de formation,
- Pour les candidats en post-VAE, la copie du document remis par la DREETS stipulant les modules acquis par le biais de la VAE.
- Pour les ressortissants hors union européenne : une attestation du niveau de langue française requis B2 et la traduction des diplômes en français,
- Pour les candidats en situation de handicap qui le souhaitent : demande d'aménagement des conditions de déroulement de l'entretien, comme prévu à l'article 2.

**Les résultats (liste principale et liste complémentaire) seront affichés  
à l'entrée par chaque IFAP et diffusé sur le site internet de l'IFAP  
le 28/06/2022 à 14h00.**

***Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.***